

Stratégie de la GANHRI 2020 - 2022 - Version finale adoptée par l'Assemblée Générale en décembre 2020

Contenu

1. Introduction
 - 1.1 Cadre général
 - 1.2 Identité de la GANHRI
2. Cadre stratégique de la GANHRI
 - 2.1 Vision
 - 2.2 Mission
 - 2.3 Principes et valeurs
 - 2.4 Résultats et objectifs
 - 2.5 Critères
 - 2.6 Théorie du changement
 - 2.7 Organisation
3. Contexte
 - 3.1 Fondements de la Stratégie 2020 – 2022
 - 3.2 Opportunités pour la GANHRI 2020 – 2022
4. Objectifs, buts et catalyseurs

1. Introduction

1.1 Cadre général

La Stratégie de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) pour la période de 2020 à 2022 a été élaborée suivant un processus consultatif en plusieurs phases lancé en mai 2019, auquel ont participé le siège central, les bureaux du président et du secrétaire de la GANHRI (Task Force), ainsi que le Bureau et ses observateurs avec l'aide d'une consultante externe¹. En juin 2019, la Task Force a tenu pour la première fois des réunions avec les présidents régionaux et les coordinateurs des secrétariats régionaux dans le cadre d'un processus facilité afin de décider des éléments essentiels de la stratégie. Un processus de consultation basé sur un questionnaire, impliquant toutes les INDH accréditées au statut A et B pour fournir leurs commentaires et leurs remarques, a permis d'obtenir un retour d'information important, donnant une forme au cadre lors du processus de rédaction. Enfin, à différentes étapes, des parties prenantes externes concernées, y compris des organes des Nations unies et d'autres partenaires de la GANHRI, ont également été consultées.

1.2 Identité de la GANHRI

Créée en 1993 en tant que Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, connu depuis 2016 sous le nom d'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, la GANHRI est un réseau constitué de membres qui rassemble les INDH de partout dans le monde.

Représentant plus de 110 INDH, leurs membres et leur personnel dans toutes les régions, la GANHRI est l'un des plus grands réseaux des droits de l'homme dans le monde. Avec un siège principal à Genève et une structure de gouvernance représentant les INDH du monde entier, la GANHRI est véritablement un réseau mondial. La GANHRI est enrichie par la diversité de ses membres, qui sont unis par une vision commune : un monde où chacun jouit pleinement de ses droits humains.

La GANHRI œuvre en étroite synergie avec les quatre réseaux régionaux d'INDH en Afrique, dans les Amériques, en Asie-Pacifique et en Europe, créant ainsi une structure complète de réseaux indépendants. La GANHRI est un partenaire reconnu et de confiance des Nations unies. Elle entretient des relations étroites avec le Haut-commissariat aux droits de l'homme, le PNUD et d'autres agences des Nations unies, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et régionales, des ONG, la société civile et des milieux universitaires.

Reflétant les objectifs décrits ci-dessous à travers des efforts étroitement coordonnés avec d'autres partenaires, en particulier les réseaux régionaux et les organes des Nations unies, la GANHRI soutient la création d'INDH où elles n'existent pas encore. Conjointement avec ses partenaires, la GANHRI contribue au renforcement continu des capacités des INDH afin d'améliorer leur efficacité. Dans le cadre d'un processus unique d'accréditation fondé sur une évaluation par les pairs, la GANHRI veille à ce que chaque INDH respecte les normes internationalement reconnues - les Principes de Paris - afin de garantir leur indépendance, leur pluralisme et leur responsabilisation. Enfin, la GANHRI protège ses membres lorsqu'ils sont menacés, en coordination avec les autres acteurs susmentionnés.

En se réunissant sous les auspices de la GANHRI, les INDH du monde entier sont en mesure de travailler ensemble et de s'entraider pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Les membres apprennent les uns des autres, participent à des débats, échangent des expériences et des leçons et identifient ensemble la manière dont les INDH peuvent, individuellement et collectivement, mettre en œuvre au mieux leurs mandats et fonctions uniques pour traiter des questions de droits humains dans chaque contexte – au niveaux mondial, régional et national.

¹ Dr. Lone Lindholt, Lindholt Consult (<http://lindholtconsult.dk/>)

En capitalisant sur cette expérience diversifiée et riche, la GANHRI réunit la voix collective des INDH pour un impact positif. La GANHRI fournit ainsi une plate-forme permettant aux INDH de participer aux débats mondiaux sur les politiques au sein des Nations unies, de les enrichir et d'interagir avec leurs mécanismes pour contribuer efficacement à la protection et à la promotion des droits de l'homme dans leurs contextes nationaux.

2. Cadre stratégique de la GANHRI

Pour la période 2020-2022, la GANHRI fonctionne conformément au cadre stratégique décrit ci-dessous.

2.1 Vision

Un monde où chacun jouit pleinement de ses droits de l'homme.

2.2 Mission

L'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) unit, promeut et renforce les INDH pour qu'elles fonctionnent conformément aux Principes de Paris et assure un leadership dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

2.3 Principes et valeurs

Dans l'exercice de ces fonctions, la GANHRI, en tant qu'alliance mondiale constituées de ses membres, travaille conformément aux principes énoncés dans ses statuts (art. 7.2).

2.4 Résultat et objectifs

Le résultat global de cette stratégie consiste à ce que la GANHRI, en contribuant à la mise en place, au renforcement, au soutien, au rapprochement, à la coordination des efforts communs de ses membres et en les représentant au niveau mondial, contribue considérablement à la promotion et à la protection efficaces des droits de l'homme.

Ceci est atteint à travers les quatre objectifs suivants :

1. La GANHRI, en coopération avec les réseaux régionaux et les partenaires des Nations unies, contribue à la création, au renforcement, à l'accréditation et au développement continu des capacités des INDH, ainsi qu'à leur protection lorsqu'elles sont menacées.
2. La GANHRI continue de se consolider en tant qu'alliance mondiale d'INDH, rassemblant au niveau mondial ses membres pour collaborer, s'engager et se soutenir mutuellement ; et développer l'apprentissage commun et des connaissances fondées sur l'expérience visant à enrichir le débat sur les politiques au niveau mondial et l'action efficace au niveau national.
3. En complément des droits de représentation de ses membres à titre individuel, la GANHRI fait entendre la voix de ses INDH membres dans les enceintes pertinentes des Nations unies, améliorant ainsi l'espace pour l'engagement des INDH et contribuant aux mécanismes et processus pertinents des Nations unies.
4. La GANHRI opère à un niveau encore plus élevé en tant qu'organisation professionnelle, efficace, bien gouvernée et efficiente.

2.5 Critères

Au-delà de ces objectifs, le but global de la stratégie 2020-2022 de la GANHRI est de permettre à l'Alliance et à ses INDH membres de renforcer et de consolider davantage leur effet positif pour la promotion et la protection des droits de l'homme aux niveaux national, régional et mondial.

Cela se fait dans le but de :

- Améliorer la *pertinence* de la GANHRI, en répondant aux besoins de ses membres et assurant une approche inclusive et responsable qui fait de la GANHRI un acteur important vis-à-vis du corps entier des membres ;
- Accroître l'*efficacité* de la GANHRI, en cherchant la complémentarité avec d'autres acteurs, notamment les réseaux régionaux, le système des Nations unies et les parties prenantes externes ; et en mettant davantage l'accent sur la facilitation de l'apprentissage commun et de la création de connaissances parmi les membres et sur le rôle de la GANHRI en tant que plaque tournante dans ce domaine ;
- Renforcer l'*efficacité* de la GANHRI, notamment en veillant à ce que toutes les ressources dépensées soient soigneusement étudiées pour obtenir un impact maximal, et en cherchant des approches novatrices et inclusives permettant la pleine participation des INDH aux activités de la GANHRI ;
- Contribuer à la *durabilité* de la GANHRI, en renforçant le processus d'accréditation en tant que garantie de la distinction institutionnelle des INDH, et en consolidant la situation financière de la GANHRI au moyen d'une collecte de fonds stratégique ;
- Permettre à la GANHRI d'avoir un *impact* positif sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde, notamment en s'appuyant sur les connaissances acquises par ses INDH membres, en se concentrant sur des domaines spécifiques des droits de l'homme.

2.6 Théorie du changement

Une illustration graphique, listant la connexion à partir des objectifs jusqu'aux résultats, sera insérée ici

2.7 Organisation

Organigramme à insérer

3. Contexte

3.1 Fondements de la Stratégie 2020 – 2022

Compte tenu de leur mandat et leur rôle uniques, les institutions nationales des droits de l'homme peuvent jouer un rôle clé dans la promotion de la mise en œuvre et du suivi du Programme de développement durable 2030, en se basant sur les droits de l'homme. Elles sont au cœur du « réseau de reddition des comptes » des ODD. Leurs mandats de suivi leur confèrent une position unique pour agir en tant que conseillers pour défendre les droits de l'homme inscrits dans les ODD. En 2015, la GANHRI a adopté une déclaration à Mérida, au Mexique (Déclaration de Mérida) qui décrit les activités que les INDH peuvent entreprendre pour faire des droits de l'homme le fondement de la mise en œuvre du Programme 2030, par ex. en suivant les progrès réalisés, aidant à l'élaboration d'indicateurs nationaux et de systèmes de collecte de données, et promouvant des processus transparents et inclusifs pour la participation lorsque les gouvernements élaborent des stratégies nationales pour réaliser les ODD.

La pertinence des INDH pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives est illustrée par le fait que les États membres ont décidé de faire de l'existence d'une INDH indépendante dans un pays l'indicateur mondial pour mesurer la cible 16.a des ODD sur le renforcement des institutions nationales pour prévenir la violence et lutter contre le terrorisme et la criminalité. Dans une résolution des Nations Unies, adoptée en décembre 2019, l'Assemblée générale des Nations unies appelle tous les États à créer des institutions nationales des droits de l'homme conformes aux Principes de Paris « en tant que moyen d'accélérer et de garantir les progrès en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».²

² Résolution A/RES/74/156

Un des points forts principaux de la GANHRI, en tant qu'organisation de réseau de membres opérant aux niveaux mondial, régional et national, est la protection qu'elle offre aux membres, notamment par le mécanisme d'accréditation unique qui confère crédibilité et légitimité à ses membres et à la GANHRI dans son ensemble. L'adhésion à la GANHRI sert à fournir « une assurance de qualité » et à protéger la distinction des INDH. Ce processus d'examen par les pairs doit préserver sa plus haute intégrité et crédibilité. Il est donc essentiel de renforcer en permanence la GANHRI, en particulier le SCA.

En conséquence, au début de la période stratégique 2020 - 2022, la GANHRI repose sur un nombre total de 80 institutions accréditées au statut A et 33 accréditées au statut B dans le monde³. Ces chiffres devraient augmenter dans les années à venir. Tout en respectant les Principes de Paris de 1993 relatifs aux institutions nationales des droits de l'homme⁴, la diversité des INDH dans le monde reflète leur ancrage dans leurs contextes nationaux respectifs.

Au fil des ans, la GANHRI a réussi à obtenir des résultats solides dans la promotion des droits de l'homme, en particulier grâce à l'engagement coordonné des INDH dans les domaines des femmes, du handicap, du vieillissement et au soutien à l'amélioration du fonctionnement efficace du système des organes conventionnels des Nations unies. La GANHRI et ses membres sont de plus en plus reconnus comme des acteurs essentiels dans d'autres domaines également, notamment le Pacte mondial sur les migrations et le mécanisme d'examen périodique universel (EPU).

Pour soutenir les INDH, la GANHRI forge continuellement des partenariats mondiaux avec les agences concernées des Nations unies, y compris ONU Femmes, l'UNICEF et le Haut-commissariat aux réfugiés ; avec des forums spécialisés des Nations unies, notamment le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones ; avec les procédures spéciales et les organes conventionnels des Nations Unies. En conséquence, une attention particulière est accordée au rôle des INDH par les agences, les mécanismes et les organes conventionnels des Nations Unies, par ex. dans leurs rapports annuels au Conseil des droits de l'homme ou à l'Assemblée générale. Plusieurs organes conventionnels ont institutionnalisé et renforcé leurs relations avec les INDH, en particulier le Comité des droits des personnes handicapées, le Comité sur les disparitions forcées et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Au fil des ans, la GANHRI a établi une collaboration formelle avec des organes conventionnels, notamment le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité contre la torture, le Comité des droits de l'enfant et le Comité des droits de l'homme.

En 2019, le CEDAW a adopté un document sur la collaboration avec les INDH, en étroite coordination avec la GANHRI et à la suite de son plaidoyer. Cela a non seulement ouvert un espace aux INDH et à la GANHRI pour s'engager avec les mécanismes des Nations unies et développer des bonnes pratiques et des lignes directrices conjointement avec ces mécanismes, mais il a également fourni une visibilité et une reconnaissance continue de la GANHRI et de ses membres, dans une variété de domaines et d'institutions à la fois au sein de l'ONU et ailleurs.

La GANHRI facilite le développement des capacités des INDH membres et leur permet de s'engager avec des mécanismes de l'ONU. Cela a entraîné une présence accrue des INDH et leur contribution aux mécanismes des Nations unies au cours des dernières années, renforçant ainsi la visibilité des INDH et l'impact qu'elles ont sur le terrain en s'engageant au niveau mondial et en renforçant leur rôle d'acteurs essentiels et crédibles au cœur du travail de l'ONU.

L'engagement étroit entre la GANHRI, le PNUD et le Haut-commissariat aux droits de l'homme dans le cadre de l'initiative de partenariat tripartite, officiellement approuvé dans une lettre d'intention signée en 2017, devient de plus en plus essentiel pour soutenir les INDH, étant donné que les ressources sont insuffisantes et qu'une approche plus coordonnée est requise.

³ Tableau d'accréditation au 27 novembre 2019

⁴ Résolution 48/134 de l'Assemblée générale des Nations unies, 1993

Au niveau régional, la GANHRI et les réseaux régionaux ont tiré parti de la reconnaissance accrue des INDH et des réseaux pour identifier les opportunités susceptibles de renforcer la reconnaissance au niveau mondial. Ces opportunités comprennent l'Union africaine et ses sous-organes, notamment la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, L'ASEAN, la Ligue des Etats arabes, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Dans le cadre de ce travail, la GANHRI a conclu un protocole d'accord avec l'OCDE pour promouvoir le respect des droits de l'homme par les sociétés multinationales.

La GANHRI a en outre établi et renforcé des partenariats avec des ONG travaillant sur les droits de l'homme.

Au niveau institutionnel, la période stratégique précédente a vu la GANHRI devenir une organisation bien fondée. Cela a compris la création d'un siège permanent au Palais des Nations, à Genève, avec plusieurs fonctionnaires dotés des capacités administratives, et un site Web fonctionnel. En outre, les organes directeurs, dont le président, le secrétaire et un bureau largement composé et des comités statutaires signifient que la GANHRI est parvenu à se conformer à ses statuts. Cela fournit à l'organisation une base initiale solide pour une consolidation plus poussée visant à servir encore plus efficacement les membres, qui devrait se matérialiser au cours de la période stratégique 2020-2022.

3.2 Opportunités pour la GANHRI 2020 – 2022

En termes d'environnement opérationnel dans lequel la GANHRI devra naviguer dans les années à venir, la situation générale des droits de l'homme dans le monde est moins positive qu'auparavant. Les principales menaces aux droits de l'homme, y compris à ceux et celles qui les défendent à tous les niveaux, dont la GANHRI et ses membres, comprennent également le recul accru du multilatéralisme dans toutes les régions; la dégradation des droits de l'homme et le rétrécissement de l'espace démocratique dans un grand nombre d'États membres des Nations unies; une montée de la polarisation politique et des discours radicaux / haineux; et, dans de nombreux cas, une utilisation défavorable de l'approche droits pour relever les défis mondiaux.

La poursuite de l'interaction avec les mécanismes pertinents des Nations unies à tous les niveaux, ainsi que la garantie de la compréhension et l'appréciation de la valeur particulière que les INDH peuvent ajouter au niveau mondial à la protection et à la promotion des droits de l'homme, pourraient être accordées une attention particulière dans les années à venir. De même, la bonne représentation de la GANHRI dans les instances concernées, en tant qu'organisation solide et crédible dotée d'une expertise fondamentale en matière de droits de l'homme, provenant de ses membres mondiaux, et en tant que partenaire stratégique et allié d'autres acteurs en la matière, peut être essentielle - et de plus en plus nécessaire à mesure que des menaces émergent - dans ces circonstances.

Au niveau national, un nombre croissant d'INDH signalent que leur contexte de travail se dégrade - ce qui entraîne une combinaison de facteurs pouvant inclure une réduction des mandats et des fonds, ainsi qu'une détérioration des conditions de travail, y compris, dans certains cas, une intensification du harcèlement contre les INDH et leur personnel. Dans de tels cas, la GANHRI doit être suffisamment agile sur le plan organisationnel pour fournir un soutien, une protection et des mesures d'urgence efficaces aux INDH et à leur personnel, de manière à ce que ces institutions puissent continuer à remplir efficacement leur mandat de promotion et de protection aux côtés d'autres institutions, telles que les institutions de médiation, les organismes de promotion de l'égalité, les commissions genre, les mécanismes nationaux de prévention (de la torture) et les mécanismes nationaux de monitoring (handicap).

Les domaines d'opportunités spécifiques pour la GANHRI au début de cette période stratégique comprennent des droits de participation accrues pour la GANHRI et ses membres dans l'ensemble des organes et des mécanismes de l'ONU. Ces mécanismes comprennent les processus de l'EPU et du Pacte mondial sur les migrations, le Groupe de travail des Nations unies à composition non limitée sur le vieillissement, la Commission de la condition de la femme, d'autres mécanismes des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, des procédures spéciales et les organes conventionnels indiqués ci-dessus.

La référence explicite aux INDH en tant qu'indicateurs au titre de l'ODD 16 et dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies récemment adoptée⁵, invite non seulement les États à établir et à renforcer les INDH au niveau national, mais donne également mandat à tous les niveaux du système des Nations unies d'inclure les INDH dans leurs travaux.

La réforme en cours du système des Nations unies, y compris les coordonnateurs résidents, offre d'autres possibilités, où il sera nécessaire de définir une orientation globale unifiée sur la manière dont ils devraient collaborer avec les INDH pour les renforcer, les protéger et coopérer avec eux au niveau national.

Cela comprend également le programme de prévention du Secrétaire général et l'utilisation active des informations fournies par les INDH pour une alerte précoce et des efforts de protection; la collaboration avec diverses agences des Nations unies et dans des processus dirigés par l'ONU; ainsi que la consolidation et l'amélioration des possibilités de participation pour la GANHRI et les INDH.

Cependant, pour être en mesure de saisir pleinement ces opportunités, la GANHRI est confrontée à la nécessité de consolider davantage l'organisation sous plusieurs aspects.

En ce qui concerne le processus d'accréditation, la GANHRI doit garantir un processus de prise de décisions transparent et cohérent pour l'accréditation reflétant les principes et valeurs globaux de la GANHRI. Ceci est essentiel pour préserver sa reconnaissance par ses membres, partenaires et autres acteurs externes, et, par extension, le sentiment d'appropriation organisationnelle de ses membres.

La représentation appropriée de la GANHRI est essentielle, en particulier au niveau mondial, par exemple concernant l'interaction avec les organes, les processus et les mécanismes des Nations unies en général, ainsi que dans des domaines thématiques spécifiques. Cela signifie que la modalité de celle-ci est aussi précisément adaptée au contexte que possible. Dans certains domaines, par exemple en ce qui concerne les activités clés liées aux INDH, y compris la Résolution ou lors de la discussion des droits de parole distincts des INDH devant différents forums, la GANHRI peut jouer un rôle très actif dirigé directement par le siège. Dans d'autres cas, par exemple dans le cadre d'un domaine thématique, l'affectation par ex. d'un groupe d'experts de haut niveau, de groupes de travail et d'autres experts de haut niveau provenant des INDH peuvent garantir cela.

La gouvernance interne de la GANHRI, y compris les aspects statutaires, ainsi que l'interaction entre les différentes instances de gouvernance et les interactions avec les membres au fil des ans, doit être revue pour promouvoir et renforcer l'identité de la GANHRI afin de garantir son efficacité et renforcer davantage la capacité organisationnelle.

La GANHRI a besoin de renforcer et de clarifier son identité en tant que réseau constitué des membres et opérant aux niveaux mondial, régional et national, en interne et en externe. Une telle compréhension partagée par tous les niveaux de l'organisation - mondial, régional et national - implique une clarification de la répartition des tâches, des rôles et des responsabilités entre eux, de sorte que les attentes et les exigences soient claires de tous les côtés.

À cet effet, la GANHRI doit aborder de manière stratégique la communication interne et externe. Cet effort de « marque », étayé par la clarté de l'organisation interne, est nécessaire au positionnement précis de la GANHRI par rapport à ses principaux interlocuteurs, notamment au sein du système des Nations unies.

Enfin, pour conserver sa capacité de fonctionner efficacement et de manière indépendante - en résumé, reflétant les Principes de Paris au niveau organisationnel global - le financement fourni à la GANHRI à tous les niveaux doit refléter les considérations relatives à la durabilité et l'efficacité. En outre, le Plan stratégique 2020 - 2022 sera utilisé activement comme outil de collecte de fonds.

⁵ Voir note 2.

4. Résultats, objectifs et catalyseurs

	But	Catalyseur
Objectif 1	La GANHRI, en coopération avec les réseaux régionaux et les partenaires des Nations unies, contribue à la création, au renforcement, à l'accréditation et au développement continu des capacités des INDH, ainsi qu'à leur protection lorsqu'elles sont menacées.	
But 1.1	Le nombre d'institutions nationales des droits de l'homme créées dans toutes les régions est en augmentation constante.	<p>Identification des opportunités pour la coordination des activités et l'interaction avec les réseaux régionaux, le système des Nations unies et autres acteurs.</p> <p>La résolution de l'Assemblée générale de 2019 réitère l'appel à tous les États membres pour établir des INDH conformément aux Principes de Paris et à l'objectif 16 des ODD et à ses indicateurs.</p> <p>Dialogue y compris de haut niveau et multipartite dans les États où des INDH sont en cours de création, y compris l'assistance technique, par exemple, sur l'interprétation des Principes de Paris et l'engagement direct avec les principales parties prenantes dans les pays sélectionnés.</p> <p>Documentation et partage des « meilleures pratiques » et élaboration d'outils d'orientation pertinents (génériques et adaptés) destinés aux parties prenantes dans le pays concerné.</p>
But 1.2	Le nombre d'INDH dans le monde qui obtiennent et conservent une accréditation de statut A - soit directement, soit à partir du statut B - est en augmentation constante.	<p>Élaboration d'une stratégie d'engagement de la GANHRI en collaboration avec les réseaux régionaux et les partenaires des Nations Unies, pour soutenir les INDH à chacune des étapes du processus d'accréditation. Cela peut également inclure un engagement avec diverses parties prenantes, le cas échéant.</p> <p>Identification continue, sur la base de la pratique et de l'expérience existantes, des contextes / institutions dans lesquels un effort ciblé de l'un des acteurs pertinents (voir Organisation) doit être investi.</p> <p>Augmentation progressive des ressources à l'appui du processus d'accréditation, afin de garantir la capacité de la GANHRI de gérer un nombre croissant de demandes d'accréditation.</p> <p>Cela devrait s'appliquer aux établissements qui demandent une accréditation pour la première fois ou à ceux qui souhaitent passer du statut B au statut A.</p>
But 1.3	Le processus d'accréditation, qui vise à préserver la distinction unique des INDH dans le monde entier, est davantage renforcé pour être solide, bénéficiant de la confiance des INDH elles-mêmes et des parties prenantes concernées.	<p>La GANHRI continue de s'assurer que le processus est fiable et basé sur des évaluations indépendantes, objectives et qualitatives, reflétant les principes d'équité procédurale, en étroite collaboration avec les réseaux régionaux et le Haut-commissariat aux droits de l'homme. La GANHRI perçoit l'ensemble du processus d'accréditation comme un flux continu et s'efforce de soutenir les INDH et de s'engager avec eux à chacune de ses étapes.</p> <p>Afin de relever ces défis le plus précisément possible, un examen global du SCA sera entrepris, dans le cadre de, ou en étroite coordination avec, l'examen de la structure de gouvernance de la GANHRI (but 4.3).</p>

		<p>Plusieurs défis ont déjà été identifiés. Tous les niveaux de l'organisation, y compris les régions et les partenaires du système des Nations unies (en particulier la Section des Institutions nationales et des mécanismes régionaux (NIRMS) du Haut-commissariat aux droits de l'homme) doivent collaborer pour y répondre en permanence par :</p> <p>1) Des mesures concrètes pour assurer une institutionnalisation plus forte et un ancrage des connaissances au sein de l'organisation plutôt que la dépendance envers des individus ;</p> <p>2) La préservation, le partage et le développement des connaissances, en abordant la rotation des membres, y compris le chevauchement entre les membres à titre individuel à la fois au sein du SCA et en termes de chaque position pendant au moins une session avant la rotation ;</p> <p>3) L'élaboration de nouveaux manuels, qui documentent les pratiques ainsi que l'orientation et le mentorat de nouveaux membres ;</p> <p>4) l'interprétation pendant les sessions et la traduction de qualité des documents dans toutes les langues de la GANHRI ;</p> <p>5) L'augmentation des ressources du siège, par ex. pour avoir un personnel supplémentaire afin de soutenir le processus du SCA et d'assurer l'ancrage institutionnel, ainsi que pour permettre la couverture des coûts de participation pour les membres du SCA (comme par exemple dans le cas des titulaires de mandat des Nations unies) provenant également d'INDH avec des ressources insuffisantes pour assurer sa nature mondiale ;</p> <p>6) Dans l'engagement avec les INDH à n'importe quelle étape du processus d'accréditation, et en complétant le soutien fourni par les secrétariats régionaux par exemple et la NIRMS, le renforcement de la communication et du soutien, notamment en ce qui concerne la préparation de la (ré) accréditation et le suivi des recommandations.</p>
But 1.4	Les INDH de toutes les régions renforcent davantage leurs capacités dans les domaines thématiques et fonctionnels pertinents.	Elaboration d'une stratégie de développement des capacités , en collaboration avec les réseaux régionaux, les partenaires des Nations unies et d'autres acteurs, y compris les ONG, le cas échéant, sur des axes thématiques et fonctionnels sélectionnés, sur la base d'une évaluation des besoins des INDH du monde entier.
But 1.5	Dans les situations où les INDH sont menacés, la GANHRI, en collaboration avec les réseaux régionaux et les partenaires des Nations unies, contribue à assurer une réponse efficace et appropriée garantissant leur protection.	<p>Élaboration d'un catalogue de bonnes pratiques et de stratégies pour aider les INDH menacés.</p> <p>La GANHRI, en coopération avec les réseaux régionaux et les partenaires des Nations unies (en particulier le PNUD et le HCDH), documente les cas, les réponses et l'impact, pour un examen régulier par le Bureau (sur une base confidentielle, le cas échéant).</p>

		<p>Cela comprend également le renforcement des capacités de la GANHRI, y compris la documentation de la pratique pertinente en matière d'évaluation des menaces, d'identification des tendances, d'alerte précoce et de suivi.</p> <p>La GANHRI émet des déclarations, le cas échéant, et partage des informations à travers le réseau.</p> <p>La GANHRI continue de renforcer la coopération avec d'autres partenaires, le cas échéant (ONG, agences des Nations unies, points focaux et coordonnateurs résidents des Nations Unies) pour utiliser la complémentarité de leurs mandats et voix, afin d'assurer une protection maximale. Cela peut inclure des missions dans des États, y compris à haut niveau et à court préavis, lorsqu'une INDH est menacée.</p> <p>Enfin, cela comprend des réponses de la GANHRI aux besoins des défenseurs des droits de l'homme conformément à la Déclaration de Marrakech 2018⁶.</p>
Objectif 2	La GANHRI continue de se consolider en tant qu'alliance mondiale d'INDH, rassemblant au niveau mondial ses membres pour collaborer, s'engager et se soutenir mutuellement ; et développer l'apprentissage commun et des connaissances fondées sur l'expérience visant à enrichir le débat sur les politiques au niveau mondial et l'action efficace au niveau national.	
But 2.1	La GANHRI, en collaboration avec les réseaux régionaux et les partenaires des Nations unies, rassemble les INDH (physiquement et virtuellement) dans le cadre d'activités de réseau ciblées et inclusives au niveau mondial, pour la prise de décision ainsi que pour l'échange et le développement d'expériences et de connaissances.	<p>Le calendrier général des activités de la GANHRI et au niveau régional pour toute la période stratégique, y compris l'Assemblée générale et d'autres événements, est coordonné entre la GANHRI et les réseaux régionaux et communiqué aux INDH membres.</p> <p>La révision des modalités existantes relatives aux activités de réunion pour une efficacité et une efficience accrues, et pour permettre une approche inclusive d'une large participation des INDH au niveau mondial.</p> <p>Exploration de méthodologies et de technologies pour assurer l'inclusion par rapport à la participation et promouvoir l'échange de connaissances.</p>
But 2.2	La GANHRI renforce sa capacité à recevoir et à documenter les connaissances faisant autorité, les expériences, les pratiques et les stratégies des INDH pour faire face aux défis des droits de l'homme ; et les rend accessible à ses membres.	Elaboration des modalités de la GANHRI pour le partage de connaissances et l'apprentissage, création de communautés d'apprentissage, application des technologies pertinentes, y compris sur la base des recommandations relatives à l'évaluation des besoins en matière de gestion des connaissances de 2015.
But 2.3	La GANHRI, en collaboration avec les réseaux régionaux et les partenaires des Nations unies, facilite une activité de réseau ciblée et pertinente des INDH de	<p>Identification des axes principaux thématiques pour la GANHRI 2020-2022, sur la base de 3 critères:</p> <ul style="list-style-type: none"> - pertinence au niveau mondial - engagement et capacité existants des INDH membres de la GANHRI - « fenêtre d'opportunité » pour un engagement pertinent des INDH

⁶ Déclaration de Marrakech adoptée à Marrakech, Maroc, le 12 octobre 2018.

	<p>toutes les régions sur des domaines prioritaires et spécifiques en matière de droits de l'homme pour la période 2020-2023.</p>	<p>Thèmes hautement prioritaires suggérés pour la GANHRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme 2030 et les ODD ; - Défenseurs des droits de l'homme et espace civique ; et - Changement climatique et droits de l'homme. <p>Les autres thèmes à traiter, tels que décidés par le Bureau sur une base annuelle et pilotés principalement par les membres, peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises et droits de l'homme ; - Migration, réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ; - Discrimination fondée sur le sexe ; - Droits de l'homme des personnes handicapées ; - Droits de l'homme des personnes âgées ; - Droits de l'homme des enfants et des jeunes ; - Torture et mauvais traitements, ainsi que la peine de mort et les effets de la lutte contre le terrorisme sur les droits de l'homme.
<p>Objectif 3</p>	<p>En complément des droits de représentation de ses membres à titre individuel, la GANHRI fait entendre la voix de ses INDH membres dans les enceintes pertinentes des Nations unies, améliorant ainsi l'espace pour l'engagement des INDH et contribuant aux mécanismes et processus pertinents des Nations unies.</p>	
<p>But 3.1</p>	<p>La GANHRI renforce son identité en tant que bâtisseur de ponts et facilitateur de la collaboration entre les INDH (individuellement et collectivement) dans toutes les régions et les organes, mécanismes et processus des Nations unies concernés.</p>	<p>La représentation des INDH à titre individuel et par le biais de GANHRI au niveau mondial est de plus en plus renforcée, en vue de continuer à améliorer l'interaction directe entre les INDH et les organismes internationaux. Cela comprend également le soutien à l'engagement des INDH à titre individuel et collectivement, par exemple par le biais de groupes de travail.</p> <p>L'accent est mis en particulier sur le fait de veiller à ce que la GANHRI puisse systématiquement répondre aux besoins des INDH confrontés à des défis pour assurer leur propre présence dans les processus pertinents.</p>
<p>But 3.2</p>	<p>La GANHRI apporte son expertise fondamentale et factuelle pour avoir un impact direct devant les forums mondiaux pertinents en relation avec chacun des thèmes stratégiques identifiés en matière de droits de l'homme (But 2.3)</p>	<p>Les efforts résultant du développement des connaissances de la GANHRI (But 2.3) sont activement facilités par le biais d'un processus d'engagement conçu de manière stratégique (axé sur les résultats) vis-à-vis des thèmes et des processus sélectionnés.</p> <p>Cela comprend un examen des modalités existantes pour assimiler les enseignements tirés de la pratique à ce jour, et une éventuelle refonte des organes existants, par exemple en ce qui concerne les groupes de travail, déterminer comment les expériences développées conjointement par les INDH membres peuvent être mises le plus efficacement au profit des forums et des institutions internationaux des droits de l'homme.</p> <p>Cela ouvre la voie à l'identification, dans chacun des domaines thématiques sélectionnés, de l'action de la GANHRI la plus pertinente (par exemple, par le biais de groupes de travail thématiques, de petits task forces, ou d'un groupe d'experts - tous s'appuyant sur l'expertise disponible au sein de la GANHRI et de ses membres) et la mise en œuvre de ces modalités.</p>

		Dans les deux cas, la responsabilisation et la transparence concernant les résultats obtenus sont renforcées et communiquées aux membres.
Objectif 4	La GANHRI opère à un niveau encore plus élevé en tant qu'organisation professionnelle, efficace, bien gouvernée et efficiente.	
But 4.1	L'identité fondamentale de la GANHRI est clarifiée, valorisée et communiquée de manière cohérente à travers l'Alliance et tout au long de l'engagement avec les partenaires régionaux et mondiaux.	<p>Une stratégie de communication est élaborée et mise en œuvre.</p> <p>Cela comprend les deux aspects externes, par exemple concernant les plans et les activités de la GANHRI, y compris ceux et celles impliquant d'autres parties prenantes, ainsi qu'une approche systématique de la communication interne visant à promouvoir la transparence et la responsabilité.</p>
But 4.2	La structure et la capacité organisationnelle et institutionnelle de la GANHRI sont renforcées et consolidées en vue d'une mise en œuvre efficace de cette stratégie et de la réalisation de ses objectifs.	<p>Le siège est renforcé pour mettre en œuvre cette stratégie conformément aux besoins des INDH membres et en collaboration avec les réseaux régionaux et les partenaires des Nations unies.</p> <p>En outre, des options permettant d'assurer la présence de la GANHRI, par exemple : à New York, sont explorées en collaboration avec les réseaux régionaux et les partenaires des Nations unie.</p> <p>La GANHRI continue de développer ses processus institutionnels, y compris l'adoption et la mise en œuvre de processus et de politiques internes pertinentes, en renforçant les capacités du personnel en fonction des besoins identifiés.</p> <p>En particulier, la GANHRI examine sa situation financière, élabore et adopte une stratégie visant à améliorer la viabilité financière.</p> <p>Enfin, cela inclut également un examen de la manière dont la GANHRI peut tirer le meilleur parti des ressources fondamentales de ses membres dans l'ensemble de ses travaux et activités, y compris par le biais d'un groupe d'experts et d'envoyés désignés.</p> <p>Mise en œuvre active des critères d'inclusion, dans la mesure où toutes les INDH membres devraient être habilitées à participer aux activités de la GANHRI indépendamment du lieu, de la langue ou des ressources disponibles, afin de garantir que la GANHRI est véritablement une organisation mondiale.</p>
But 4.3	La structure de gouvernance de la GANHRI est optimisée pour une plus grande efficacité.	<p>La structure de gouvernance de la GANHRI est examinée et adaptée le cas échéant, afin d'assurer une plus grande capacité de la GANHRI et des réseaux régionaux à répondre aux besoins des membres. Cela comprend l'atténuation du défi de la transition au niveau du président et du secrétaire. Ceci devrait également intégrer l'examen du SCA comme indiqué ci-dessus (objectif 1.2).</p> <p>En outre, la capacité de la GANHRI à intervenir efficacement et en temps utile pour aider les INDH menacés est analysée et des mesures correctives sont identifiées.</p>
But 4.4	Les relations de la GANHRI avec les réseaux régionaux sont clarifiées davantage.	Un processus d'examen est entrepris afin d'assurer une plus grande clarté des rôles entre les différents niveaux de l'organisation, en particulier entre ses différents organes de gouvernance et entre les niveaux mondial et régional. Le résultat devrait être une feuille de route / organigramme (voir objectif 1) analysant

		des scénarios et des aspects généraux et spécifiques, tout en reconnaissant que différents domaines exigent des solutions différentes et des divisions des responsabilités et des tâches.
But 4.5	La GANHRI identifie sa valeur ajoutée fondamentale vis-à-vis des partenaires des Nations unies, ainsi que des partenaires et des parties prenantes externes.	Alimentant les autres buts sous l'objectif 4, une cartographie du paysage institutionnel , notamment des parties prenantes du système mondial des droits de l'homme, est entreprise afin d'identifier la complémentarité et la valeur ajoutée de l'engagement de la GANHRI, confirmer les rôles et renforcer la coopération avec les Nations unies et avec d'autres réseaux et partenaires.

